L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 26 MARS 1890.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
avril— No. 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 22 mars.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 29 mars
LA NORMANDIE, Collier, samedi, 5 avril

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT

Partant mercredi, 26 mars à 8 A. M.

La ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer

HUDSON,
Capt. Freeman,

Partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine..........$40
Entrepont..........20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

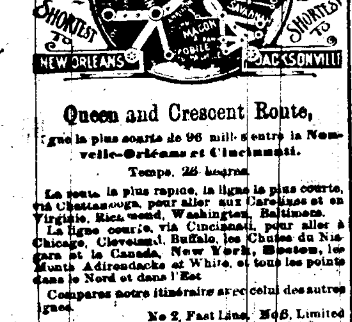

Queen and Crescent Route,

La ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route, la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast Line.	No 6, Limited
Part de la N. Orléans.	8.45 a m.	5.40 p m.
Arrive à Meridian..	2.40 p m.	10:40 p m.
Arrive à Akron..	6:12 p m.	1:0 a m.
Arrive à Birmingham	9.00 p m.	3:50 a m.
Arrive à Attalla	11.06 p m.	5.42 a m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a m.	8:40 a m.
Arrive à Burgin	10:55 a m.	4:05 p m.
Arrive à Lexington	12:05 p m.	5.00 p m.
Arrive à Cincinnati	3:30 p m.	7:30 p m.

Bureau des tickets à la N. O., 34 rue Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.
24 mars—

Route du sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. & S. Co.

Départ de la N Orléans	Arrive à la N-Orléans
Pacific Express, daily......3 55 p m	Atlantic Express, daily......9.15 am
San Antonio Ex- press, daily..7.25 a m	New Orleans, Ex- press, daily..7.45 pm

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau, St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
C. C. SCHUMACHER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an.

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX : 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président
A. SCHREIBER, Vice Président
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET.
PIERRE POUTZ. H. GALLY.
D. FATJO. A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT, W. G. VINCENT.
JULES TUYES. H. LABOUISSE.
GUS PITOT. J. W. HINCKS.
24 fév—

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel
DE LA
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889 :

Primes sur incendies..$197,41 69		
Primes maritimes....	2,889 10	
Primes des rivières..	1,577 07	
	$202,207 66	
A ajouter: Primes non expirées de 1888....	44,609 49	
		$246,817 35
A ajouter: intérêt, profits et pertes.....	$26,293 05	
Moins salaires et dépenses générales....	14,199 43	
		12,093 62
Fonds de surplus de 1888.........		24,476 05
Total...................		$283,317 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu....	$93,148 63	
Sur risques maritimes	2,036 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,8 7 07	
Réassurances........	38,145 53	
Primes remises et commissions........	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville. Board of Underwriters, et souscriptions.........	6,389 93	
		185,952 32
Profits bruts............		$97,364 70
Réservé pour primes non expirées....	$41,180 13	
Pertes non payées....	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890..	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889..........	24,476 05	
		$97,364 70

ACTIF

Billets pour primes................	$369 89
Primes en voie de collection..........	41,662 89
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)...............	33,625 00
Prêts sur hypothèques..................	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes.....................	65,680 00
Stocks de banques, d'assurances et autres...................	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co.............	5,000 00
Propriétés foncières..........	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires..	4,873 1
Argent comptant et en banque......	24,835 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital-actions......................	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées.	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie..............	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890........	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889...........	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIELMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS.
FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH.
HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES.

Conformément aux Règlements de sa Charte. la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non acquises de l'année précédente :

Primes d'incendie.....	$167,066 13	
Primes de rivières.....	2,183 68	
		$169,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1890........	$36,639 52	
Primes remboursées et commission......	19,807 60	
Réassurances.........	5,425 47	
		$61,272 59
Primes nettes acquises..............		$107,977 22
A ajouter—		
Intérêt, loyers et sauvetage.........		$17,936 83
Revenu net............		$125,914 05
A déduire—		
Pertes d'incendie de 1889........	$40,509 48	
Pertes de rivières de 1889........	354 95	
Pertes encourues et payées en 1889......	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters, Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires..........	26,725 59	
		76,600 02
		$49,314 03
A déduire—		
Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés...	$5,396 25	
Bénéfices bruts pour 1889.......		$43,917 78
Moins—		
Pertes encourues en 1888 et payées en 1889..............		19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889		$23,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques..............	$12,908 48
Primes en cours de collection.........	21,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés 4 pour cent de l'Etat de la Louisiane, un St. Bernard Steam Fire Company, un Battalion Washington Artillery............	151,233 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company...........	32,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant.....	33,386 11
Prêts sur demande garantis par titres valables............	47,239 42
Billets à recevoir pour primes......	3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau..............	70,997 68
Warrants de l'Etat............	84 00
Débiteurs divers..............	1,824 82
	$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts...........	1 306 89
Actif total.............	$371,779 91
Actif comme ci-dessus $371,779 91	

PASSIF.

Pertes ajustées et non ajustées..........	$5,110 00	
Dividendes non réclamés........	286 25	5,396 25
Surplus en vue des porteurs de police..............		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.

[Signé] H. B. TRIST,
[Sceau.] Notaire.

DIRECTEURS.

Manuel Abascal, H. Larendon,
E. J. Bobet, P. Pontz,
C. T. Dugazon, G. Pitot,
H. Gally, Ad. Schreiber,
E. Gumbel, C. E. Schmidt,
J. W. Hincks, J. Tuyes.

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel
- DE -
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889:

Primes reçues:		
Sur risques de feu.............		$251,065 98
Sur risques de marine..........		2,702 10
Sur risques de rivière..........		3,974 97
		$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888...........		60,716 00
Primes totales.............		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes............		15,041 32
Revenus...............		$333,500 37
A déduire, pertes payées :		
Sur risques de feu...	$89,072 36	
Sur risques de marine..........	1,010 08	
Sur risques de rivière..........	602 83	
Total des pertes payées.........	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations.....	25,822 60	
Commissions.....	39,121 12	
Réassurances.....	23,398 18	
Taxes et Licences...	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc..	30,719 47	
Déboursés............		$212,693 79
		$120,806 58
A déduire :		
Primes non acquises	$60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées......	30,000 00	90,554 00
Bénéfice net............		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse..............	$ 66,133 13
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi.........	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats.........	10,011 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 127.............	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110.........	133,100 00
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148.........	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2.........	23,875 00
Primes en voie de recouvrement.....	12,198 55
Prêts sur hypothèque............	24,386 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes.........	6,002 09
Actions........	4,465 28
Meubles et installations de bureaux..........	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital..............	$300 000 00
Dividendes non réclamés......	1,350 30
Réserve pour primes non-acquises.	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées........	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890.......	9,000 000
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT, (3 0/0) pour le second semestre de 1889 faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds de dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt neuf piastres 75 cents.	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents....	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars...........	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents........	10,606 87
Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents....	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents........	209,236 62
Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars.......	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents......	128,512 67
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:	
Pour fournitures de bureaux distribuées aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt quinze dollars, et 9 cts...	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents.......	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents..........	103,436 77

{L S} En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

CHARTE.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE D'ORLÉANS.

DEVANT MOI, CHARLES ROLLE, notaire, pour la paroisse d'Orléans et la ville de la Nouvelle-Orléans, y résidant, personnellement se sont présentés: MM. Jean Marque, Dominique Claverie, Richard Francis, Henri Larquié, Barthelemy Beoubay, Pierre Cougot, Pierre Ader, Gustave Esnard, François Limongi et Ramon Viesca, tous domiciliés en cette ville.

Agissant conformément à une résolution adoptée à une assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du chemin de fer Orléans, tenue au bureau de la dite Compagnie, le 18ème jour du mois de janvier 1890, désignant ceux qui ont comparu d'un comité ayant pleins pouvoirs et toute autorité pour agir pour et au nom de la Compagnie du chemin de fer Orléans et de ses actionnaires de même que de signer et d'exécuter au nom de la dite Compagnie et des dits actionnaires toute charte ou tout acte d'incorporation, ou acte d'extension de la dite charte, de passer tout autre acte et de faire tout ce qui peut être nécessaire ou que peut exiger la loi.

Et les dits, messieurs qui ont paru agissant en outre en vertu de pouvoirs spéciaux, dont une copie est ici annexée pour qu'on s'y réfère au besoin ainsi qu'une résolution dont une copie est ci jointe, résolution du 8 janvier 1890, et les dits messieurs ont déclaré que se prévalant des dispositions de la loi contenue dans les Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane et de l'Acte correctif 125 de la session de la Législature de 1880, et des Statuts et de la Constitution de cet Etat, relativement à la construction, et à la mise en opération des chemins de fer, ils se sont engagés, et par le présent écrit, s'engagent au nom et pour le compte de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLEANS et de ses actionnaires, et en vertu des pouvoirs dont ils sont revêtus par la dite assemblée générale des actionnaires, tenue le 18me jour de janvier 1890, et des pouvoirs spéciaux dont il est fait mention plus haut, et dans le but de réincorporer et de maintenir en existence la dite COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ORLEANS, ils adoptent et déclarent leur, la Charte qui suit comme celle de la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER ORLEANS, laquelle prendra effet à partir du 31 janvier 1893 et demeurera en vigueur durant vingt cinq ans à partir de cette dernière date.

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association sera la "ORLEANS RAILROAD COMPANY" (Compagnie du Chemin de Fer Orléans).

ARTICLE II.

Le lieu d'affaires et le domicile légal de cette corporation seront situés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de construire et de maintenir des chemins de fer pour le transport de passagers et généralement pour exercer tels pouvoirs et privilèges accessoires qui sont ou qui peuvent dans l'avenir lui être octroyés pour la construction et l'exploitation de chemins de fer.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à cent quatre-vingt cinq mille piastres ($185,000), représentés par trois mille sept cents actions (3,700) de cinquante piastres ($50) chacune.

ARTICLE V.

La dite corporation assume ici toutes les obligations de F. Mouny & Cie, comme principaux, et Geo W. Hynson, D. B Macarty, L. E. Lemarié et B. Haley, cautions, comme parties à un contrat et à l'achat du droit de passage et de l'établissement d'un chemin de fer rues ou Canal, Dauphine, Dumaine et autres, en la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à un acte pardevant William J. Castell, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 5me jour de juillet 1867, et aussi par acte pardevant Henry C. Dibble, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, le 7me jour de décembre 1867. La dite corporation s'engage à construire les dits chemins de fer urbains d'après les plans et stipulations, dans le délai et conformément à la manière indiquée dans les dits actes notariés; ainsi que de se conformer à toutes les conditions qui y sont imposées et exprimées. Et la dite corporation assume ici en outre tous les droits et s'engage à remplir toutes les obligations y indiquées et exprimées; et la dite corporation accepte tous les droits et s'engage à faire face à toutes les obligations découlant du droit de passage ou des franchises adjugés à la dite Compagnie de Chemin de fer Orléans par la ville de la Nouvelle-Orléans ce formément à l'acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire en cette ville, le 10ème jour de novembre 1886, et chacun et tous autres droits, privilèges ou obligations qu'il pourra y avoir pour ou contre ladite Compagnie de chemin de fer le trente-unième jour de janvier dix-huit-cent quatre-vingt-treize.

ARTICLE VI.

Cette corporation entrera en opérations à partir du trente-unième jour de janvier dix-huit cent-quatre vingt-treize.

ARTICLE VII.

La corporation aura un sceau d'incorporation dont la devise sera un char dans un cercle sur le quel se relira le nom de la compagnie.

ARTICLE VIII.

Ces articles d'association pourront être modifiés ou changés, et le fonds-capital pourra être accru à un montant quelconque n'excédant pas cinq cent mille piastres de la façon pourvue par la loi avec l'assentiment des deux-tiers comme chiffre, des actionnaires, obtenu à une assemblée générale convoquée après un avis de trente jours. Lorsqu'une augmentation du capital aura été dûment autorisée, avis en sera donné pendant soixante jours dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans dans quel délai les actionnaires auront le privilège d'acheter de nouvelles actions proportionnellement aux actions qu'ils possèdent déjà; et toutes les actions qui, à l'expiration du délai, n'auront pas été achetées, pourront être disposées par les Directeurs au profit de la corporation, mais pas au-dessous de leur valeur au pair.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront placés dans un Conseil de Direction se composant de sept membres chacun desquels possède en son propre nom au moins vingt cinq actions du fonds capital de la dite corporation, et le dit Conseil de Direction élira un de ses membres Président, et servira jusqu'à ce qu'il lui soit donné un successeur qui sera désigné de la façon prescrite par l'article X.

ARTICLE X.

Le premier lundi de février 1893 et annuellement après, une élection de sept Directeurs par les actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie. Un avis de cette élection sera publié au moins dix jours auparavant dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XI.

Une pluralité de votes (comptant un vote pour chaque action sur laquelle on votera) sera suffisante pour élire des directeurs qui devront à leur première réunion après leur élection choisir un des leurs comme président et la Compagnie qui sera élu par une majorité de toute la Direction, et auquel sera agréé toutes citations et tous documents légaux. Il incombera au président de présider toutes les réunions du Conseil, et en cas de son absence et de son impossibilité à le faire, le Conseil choisira un autre des siens président pro tem., qui provisoirement exercera tous les pouvoirs du président. Toutes les élections se feront par balletage sous la surveillance de deux inspecteurs nommés par le Conseil au moins une semaine avant toute élection.

ARTICLE XII.

Une majorité du Conseil sera nécessaire pour former un quorum, et une décision de cette majorité constituera un acte d'incorporation valide. Le Conseil de Direction sera revêtu du plein pouvoir et est ici autorisé à vendre et acheter telle propriété foncière et personnelle qu'il sera trouvé nécessaire pour l'usage de la Compagnie.

ARTICLE XIII.

Tout directeur sur le point de s'absenter pour une durée de quatre vingt-dix jours ou pour une durée moindre se nommera un remplaçant, pourvu que ce dernier aura en son propre droit pas moins de vingt cinq actions de la Compagnie, et pourvu également que le dit suppléant soit élu par le Conseil de Direction pour le temps voulu.

ARTICLE XIV.

Le Conseil de Direction se nommera un secrétaire et tous les commis et agents, et aura la faculté de les destituer à son gré; il fixera aussi les traitements de tous les officiers de la corporation et la somme comme caution qui sera requise de ces officiers et agents. Le dit Conseil pourra aussi octroyer tels pouvoirs pour l'expédition des affaires ordinaires de la Compagnie à des comités de son propre sein et à ses officiers ou agents, qu'il jugera convenable. Il pourra aussi nommer des agents dans l'Etat et au dehors aux conditions qu'il lui plaira, et il aura le pouvoir d'adopter ses règlements qu'il modifiera à son gré dans l'intérêt de la corporation toutes les fois qu'il en sera besoin. Il pourra enfin remplir toutes les vacances qui se produiront dans le Conseil. Ces vacances pourront se déclarer soit par la mort, la démission, le manque du nombre voulu d'actions au nom du Directeur, l'insolvabilité et l'absence sans permission pendant trois mois consécutifs.

ARTICLE XV.

Des livres pour l'inscription et le transfert des actions du fonds capital seront ouverts et tenus sujets aux restrictions imposées par le règlement. Tous les transferts d'actions se feront dans ces livres et seront signés par l'actionnaire ou son avocat; lesquels livres pourront être clos aussi souvent que le voudront les Directeurs, comme l'exigeront les circonstances, mais pas pour une durée de plus de dix jours à la fois. S'il arrivait qu'aucun actionnaire voulût transférer ses actions avant de les avoir pleinement payées, il en sera donné permission à la condition que l'acquéreur se substitue à sa place et ce dernier est agréé par le Conseil de Direction.

ARTICLE XVI.

L'omission pour une raison quelconque d'être des Directeurs le jour fixé ne causera pas une dissolution de l'association: mais les Directeurs alors en fonctions garderont qualité jusqu'à ce qu'une élection ait lieu. De celle-ci un avis sera immédiatement donné, ainsi que le veut l'article X, jusqu'au jour de l'élection.

ARTICLE XVII.

Chaque actionnaire à toute assemblée pour l'élection des Directeurs ou pour d'autres objets aura droit directement ou par procuration à un vote pour chaque action qu'il possèdera, pourvu que nul actionnaire ne vote en son propre nom sur plus de trois cents actions [ou votes]; et pourvu aussi qu'il aura possédé ses actions au moins un mois avant le jour de l'élection.

ARTICLE XVIII.

Il ne sera pas permis à deux associés dont les actions seront au nom de la raison sociale, d'être élus en même temps Directeurs de cette compagnie ou corporation.

ARTICLE XIX.

Les minutes de toute les délibérations du Board des Directeurs seront tenues par le secrétaire et vérifiées par le président; et le président et le secrétaire signeront tous les billets, traites, chèques, certificats de stock, contrats et toutes les autres preuves de dettes envers cette corporation.

ARTICLE XX.

Le Board de Directeurs peut accepter, provisoirement, tout pouvoir ou privilège conférés à cette corporation pour tout amendement de la loi sous laquelle cette corporation a été formée, ou pour l'adoption de tout nouvel acte ou nouvelle ordonnance de la Législature ou du Conseil de ville, mais l'acceptation finale d'un pareil pouvoir et privilège sera déterminée par un vote de la majorité des actionnaires.

ARTICLE XXI.

La liquidation des affaires de cette corporation sera faite par trois commissaires nommés par les actionnaires à une assemblée qui sera convoquée à cet effet après en avoir donné antérieurement avis pendant seize jours dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans; les dits commissaires chargés de la liquidation seront des personnes solvables résidant en cette ville, et non endettées à la corporation; leur terme d'office sera fixé, et tous les pouvoirs nécessaires leur seront conférés. La période de liquidation sera fixée ainsi que la compensation des dits commissaires, qu'il sera décidé par une résolution, les actionnaires dans une assemblée générale convoquée à cet effet.

Ainsi fait et passé en mon bureau, le huitième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-dix, en présence de MM. Gustave Schreiber et Gervais Arnoult, témoins compétents, qui ont signé avec ceux qui ont comparu, et moi, le notaire, après avoir lu le tout.

(Original signé)—Jean Marque, G. Esnard, Henry Larquié, B. Beoubay, Pierre Ader, Richard Francis, F. Limongi, Ramon Viesca, marque ordinaire X de Dominique Claverie, Pierre Cougot, Gustave Schreiber, Gervais Arnoult, Charles Rolle, notaire public.

Je, soussigné annotateur des hypothèques pour et dans la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane certifie par le présent que l'acte d'incorporation ci-dessus de la compagnie de chemin de fer Orléans (Orleans R. R. Co.) a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, folio 440.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1890.
(Signé) GEO GUINAULT,
Annotateur des hypothèques.

Je, Charles Rolle, notaire public, certifie par le présent que tout ce qui est mentionné ci-dessus est une copie exacte et correcte de l'acte primitif et du certificat de l'annotateur des hypothèques qui est enregistré et mis comme archive à mon bureau.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1890.
CHARLES ROLLE,
Notaire public,
22mars—5f No 104 rue de la Commune.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Septième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1889 :

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie......	$45,699 35	
Sur les risques de rivière..........	22 586 57	
Sur les risques de mer..........	12,249 19	
	$460,535 11	
A ajouter:		
Primes non acquises de 1888......	102,423 94	
Total des primes...............	$562,960 05	
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes......	28,906 49	
Revenu total.............	$591,875 54	
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies.........	$190,110 41	
Sur risques de rivières	16,883 63	
Sur risques maritimes	10,599 91	
Total pertes payées	$217,593 95	
Primes remboursées, et cancellations...	47,796 30	
Commissions......	65,505 08	
Réassurances......	25,894 44	
Taxes et licences	7,323 59	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille des Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, etc...	37,965 66	
Total des déboursés..........		$402,063 02
Surplus...............		$189,792 52
Réservé pour risques non expirés...	$114,588 32	
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées.....	33,500 00	
Profits nets..........	41,704 20	
		$189,792 52

ACTIF
(A la valeur au marché.)

Comptant en main, à savoir :		
En banque........	$98 632 81	
Au bureau.........	3,923 85	102,556 46
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, évaluées (cote) man)		130,900 00
$100,340 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés..........		149,669 80
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent.......		31,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent........		28,200 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales).....		8,506 08
Une action du capital du N. O. Board of Trade........		75 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange.........		175 00
25 actions de la N O. Warehouse Co		525 00
Une action French Opera House Co.............		
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co..........		50 00
Déposé à l'Association de N. O. Fire Underwriters.........		150 00
Primes en cours de perception....		49,818 59
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc...........		2,000 00
		$504,376 52

PASSIF.

Capital-actions..........		$300,000 00
Fonds de réserve........		25,000 00
Dividendes non payés.......		1,584 00
Réservé pour risques non expirés		114,588 32
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées...		33,500 00
Balance (non compris le dividende du 15 janvier 1890)..		29,704 20
		$504,376 52

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 18 janvier 1890.

M. T. DUCROS, notaire.
138 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): J. H. MENGE.
FRANK RODER.
THOS. J. WOODWARD.
MORRIS SCHWABACHER
F. G. ERNST.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT et de porter le somme de $15,000 au crédit du Fonds de Réserve, faisant $10,000 au crédit du dit Fonds.

SCOTT McGEHEE,
Secrétaire

Nlle-Orléans, 15 janvier, 1890.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 25 mars 1890.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine.......	$4,775,268 00	$592,354 00
Même temps la semaine dern.ère..	4,981,651 00	662,941 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE — Souverains Victoria, $4 80 @ 4 90; 20-marcs, $4 65 @ 4 75; 20-francs, $3 80 @ 3 90; doublons espagnols, $15 40 @ 15 60; doublons mexicains, $15 40 @ 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70 @ 4 80; 20-pesos, mexicains, $19 40 @ 19 60; or suédois américain, 90 @ 95c; argent léger américain 97 à 99 c. dollars mexicains, 74 @ 74½c; sols péruviens, 71¾ @ 72½c; pesos chiliens, 71¾ @ 72½c; argent mutilé américain, 80c. par oz; 5-francs, 85 @ 95c; argent anglais, par £, $4 60 @ 4 80; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 @ 4 90; billets de la Banque de France, 19 @ 19½c; reichsmarcs, billets, 23 @ 24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en assez bonne demande et facile.

Papier exceptionnel.....		$—@8
Al............		—@8
Prêts sur garanties collatérales......		4 @ 5
Time do do		—@7
Papier hypothécaire........		—@8

New York—Taux de l'argent 4 pour cent.
Londres—Taux de la Banque d'Angleterre à cons ls 97 5|16 à 97 7|16 argent en lingots 43¾; 77. 8. 4¼ 125.
Paris—Rentes 87.95.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial 94⅝
LA STERLING est ferme.

Commercial (60 jours)	482¼ @ 482⅞
Traites de banques (60 jours.........	485 @ —

Les FRANCS sont fermes.

Francs de commerce (60 jours)......	5,22½
Traites de banques (60 jours).......	5,18¾

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est ferme.

Traites de commerce pair à 50c. de prime.
Traites de Banques $1 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

50 actions N O Gaslight Co. ($ 10).......101½

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

$1,000 City consolidated coupons.........102½

Après l'appel de 2 p. m.

1 action du Cotton Exchange..........330

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l.....	100	106½	109
Bank of Commerce....	10	11	11½
Canal & Banking.. Co...	100		
Citizens..........	100	29	35
Germania National	100		
Germania Savings.....	100	195	205
Hibernia National	100	200	
Louisiana National......	100	190	215
Metropolitan.........	100	152½	160
Mutual National.......	100	140½	145
N O National.........	100	610	
People's..........	50	88	
State National.........	100		
Traders..........		8	8½
Union National........	100	146	
Whitney National......	100	285	302½

Compagnies d'assurances.

Crescent Ins.........	100	54	59
Firemen's..........	50	56	61
Germania Ins Co.......	100	115	118
Hibernia Ins..........	100	49½	
Home Ins..........	100		
Lafayette..........	50	71	80
Merchants Mutual.......	100		63
Mechanics' and Traders..	100	133	136
N Orleans Ins As.......	20		
N Orleans Ins Co.......	50	20	23
Sun Mutual Insurance....	100		
Southern Ins Co.......	100	99	100
Teutonia..........	100	131	

Chemins de fer urbains.

Carrollton..........	100	116½	118
Crescent City.........	100	90½	90½
Canal and Claiborne.....	50		
New Orleans City.......	100	116	117
Orleans..........	50	70	72
St-Charles Street.......	50	88½	

Actions diverses.

Bienville Oil Works Co..	100		
O O Slaughterhouse.....	100	55	57
Imp Bonded Warehouse..	100		
Jeff'sn City Gas Light Co.	100	93	96
Consumers' Ice Co......	100		
Louisiana Ice Man Co...	50	3	3½
La State Lottery Co.....	100		
La Oil Co.........	100		
Metairie Cimetry Ass....	100		
N O Gas Light Co......	100	101	104
N O Waterworks Co.....	100	89	91
Planters Crescent Oil Co.	100		
Sugar Shed Co........	100		
Southwestern Brush Electric Light Co........	100		
Louisiana Electric L't Co.	100		
Jockey Club..........	100		
Crescent City Brewing Co.	100	70	

Bons d'Etat.

Louisiana 4's.........	95½	96½
Louisiana 2's.........		

Bons de ville.

Premiums..........	150½	151
Premium drawn number		
Privilege on Premiums...		
Consolidated 6's.......		
Crossman........	109¾	
Consolidated Extended...		
Crossman........	109¾	110¼
Extended 6's........		
Railroad........		
Waterworks......		
Park........		
City 6 0/0 certificates......	102½	
City 6 0/0 Cts for Consol Coup	102½	
City 5..........	102½	103
City 7's old........		
new.........		
cnlg.........		

Bons divers.

U S 4 0/0.........	122½	
Canal & Claib. St RR mort.		
O., St L. & N. O. R. R. Co...		
Jackson RR 2d mort. coup...		
Jackson RR 2d mort. debt..		
Cotton Exchange Stock...	325	
Produce Exchange Stock...		
Sugar Exchange Stock...		
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock.	30	
Sugar Exchange	100	
Morgan's L & T 1st gold mort.	122½	
Tex & Pacific RR 1st gal'm't	95	
Tex. & Pacific RR 2nd gal'm't	36	
C. C. Brewing Co. 1sts...		
St-Charles Hotel Co mort..		
Crescent City 1st.........		
new.........		
N O City RR Co.........	123½	
St-Charles St RR mort....		127
N O Waterworks Co mort..	130	135
La Ice Mfg Co 1st mort....	95	
La Ice Mfg Co 2d mort....	62	80
Lower S. Cotton Press mort.	100	
La Electric L. 1st mort...		
2d..		
Cotton Exchange 1st mort...	106	

Certificats et Warrants.

State Warrants Ordin. 1884..	55	
State Warrs. s Ordin. 1885..	44	
do do do 1886..	43	
do do do 1887..		
do do do 1888..	53	
Police Cts...........	30	
Cisco Cts...........	50	40
City Scrip, old........	90	
new........	62½	
Jan. In. Cts. on State Consols.	23	
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1886..........	20	
Unpaid State Coupons No 12 (Aug. 1 1880).........	14	
Unpaid State Coupons prior to No 12............	24	
Unpaid City Coupons......		
Half paid Coupons........		
State School Warrants.....	30	44

Unlisted Securities.

Lafayette Brewing Co....	100	92	125
Louisiana Brewing Co...	100	201	225
Pelican Brewing Co.....	50	44	55
Southern Brewing Co....	100	401	500
Weckerling Brewing Co..	100	101	120

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.
Pour moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 3,250 balles, comprenant 600 à arriver.

Le marché est stable.

Les cotons tachés sont de ⅛ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary.........	9 7/16	9 7/16
Ordinary...........	9 15/16	9 15/16
Good Ordinary.........	10⅛	10⅛
Low Middling.........	10 11/16	10 11/16
Middling...........	10 15/16	10 15/16
Good middling.........	11 3/16	11 3/16
Middling Fair.........	11 9/16	11 9/16
Fair............	12 5/16 nom	12 5/16 nom

FUTURS.

Stables.

Janvier 9,88 à 9.90; février — à —; mars 9 92 à 9,95; avril 10,94 à 10,95; mai 11.02 à 11.03; juin 11.09 à 11.10; juillet 11.15 à 11.16; août 11,02 à 11.03; septembre 10.30 à 10.31; octobre 9 94 à 9.96; novembre 9.82 à 9.84; décembre 9,83 à 9.84.

Les ventes comprennent 7,700 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 10 15|16 ; à Mobile 10 13|16; à Savannah 10 13|16 ; à Charleston 10¾; à Wilmington à 10¾; à Norfolk à 11; à Baltimore 11¼ à 11⅛; à Boston 11⅛; à Philadelphie 11 11|16; à Memphis 10 15|16; à Augusta 10⅞.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Inactif.
Cotes: Middling Gulf 11⅝.

FUTURS.

Calmes et stables

Janvier 10.29 à 10.30; février — à —; mars 11.28 à 11.29; avril 11.29 à —; mai 11.34 à 11.35; juin 11.39 à 11.40; juillet 11.44 à 11.45; août 11.43 à 11.44; septembre 10.95 à 10.97; octobre 10.45 à 10.46; novembre 10.29 à 10.30; décembre 10.28 à 10.29.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET.—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,859,191 balles; même temps l'année dernière, 1,594,628 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,538,750 balles; même temps l'année dernière, 5,178,123 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER.—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,623,368 balles; même temps l'année dernière, 1,235,582 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 4,357,404 balles; même temps l'année dernière 3,913,591 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 163,733 balles; même temps l'année dernière, 217,734 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 415,315 balles; même temps, l'année dernière, 600,248 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Stable.
Cotes—6⅛ pour le Middling Américain.

FUTURS.

Stables.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

Calme et stable.
Cotes—76 fr. pour le Bas Ordinaire (sur place), 74¼fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 72 fr. pour le Bas (sur place)

FUTURS.

Stables.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes 28 boucauts et 861 barils de sucre et 273 barils de mélasse.

Recettes 28 boucauts de sucre, 669 barils de sucre, 120 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Calme.

Choice............	
Strictly prime.........	5⅛ @ 5 3|16
Prime............	5⅛ @ 5 3|16
Fully fair..........	5 @ 5 1|16
Good fair..........	5 @ 5 1|16
Fair.............	4⅞ @ 4⅞
Good common.........	4⅜ @ 4⅜
Common...........	4⅛ @ 4⅝
Inférieur...........	

CENTRIFUGAL—Calme.

Plantation granulated......	— @ —
Off granulated..........	— @ —
Choice white..........	— @ —
Off whites...........	— @ —
Gray off white..........	— @ —
Choice yellow.........	5⅝ @ 5 11|16
Prime yellow.........	5⅝ @ 5 11|16
Off yellow...........	— @ 5 9|16
Seconds............	4⅜ @ 5⅛

MELASSE—Open kettle—Fort—Pas de bonnes qualités dans les premières mains. Fermenté, 18 à 30c. le gallon. Les bonnes qualités dans les seconds mains valent de 35 à 40c.

Fancy............	— @ —
Choice............	— @ —
Strictly prime.........	— @ —
Good prime..........	— @ —
Prime............	— @ —
Good fair...........	— @ —
Fair.............	— @ —
Good Common.........	— @ —
Common...........	— @ —
Inferior...........	— @ —

CENTRIFUGAL—Stable.

Fancy............	— @ 29
Choice............	— @ 29
Strictly prime.........	27 @ 28
Good prime..........	25 @ 26
Prime............	23 @ 24
Good fair...........	18 @ 19
Fair.............	17 @ 18
Good common.........	14 @ 16
Common...........	14 @ 16
Inférieur...........	

SIROP—@30

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 1,444; barils riz écalé 1,692

Recettes — Sacs riz brut 148; barils riz écalé —

RIZ ECALE—Stable.

Head............	4⅞ @ 5¼
Choice............	— @ —
Prime............	— @ —
Good............	4⅜ @ 4½
Fair.............	4 @ 4⅛
Ordinary...........	3⅝ @ 3⅞
Common...........	2⅝ @ 3
No 2............	2 3|16 @ 2⅝

RIZ BRUT—Ferme.
Cotes du riz brut $2 00 à $ 70.
RIZ POLI—$12 00 à 14 00.
SON—$9 00 à 10 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse :

FARINE—Stable.
Patents $4 80 à 4 70; extra fancy $4 12½ à 4 25; fancy $3 75 à 3 85; choix $— à — le baril.

FARINE DE MAIS—$1 80 à 1 90.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $4 75 à 4 85 le baril; extra fancy $4 35 à 4 45, fancy $3 90 à 4 00; Minnesota flour, bakers $4 25 à 4 50; Straights $4 60 à 4 75; patents $5 35 à 5 50.

FARINE DE MAIS—$— à $2.00.
CREAM MEAL—Choice $2 30 à 2 40.
GRITS—Choice $2 25 à 2 40.
HOMINY—$2 80 le bar.
FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.
OAT MEAL—Coarse $5 25 le baril au détail.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote 4½ pour le blanc, à 34 pour le mêlé et à 40 pour le jaune.

Texas RR, 34 à 35, West RR, — à 33.
AVOINE—No 2 à — à —31; Choice à 31, Red Rust Proof nominal.
SON—77½ à 80.
FOIN—Prime $13 00 à 15 50. Choice $17 00 à 17.50.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: maïs 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 10c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à $3 00 de plus par tonne.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros.

Les provisions sont stables.

MESS PORK—11¼ à —.
VIANDES SALEES SECHES — Epaules à 4½, short rib sides 5¼ à 5⅜; long clear sides 5¼ à —; short clear sides 5⅝ à 5⅜.
BACON—Epaules 5 à —; short rib sides 6¼ à 6⅜; long clear sides 6¼ à 6⅜; short clear sides 6¼ à 6⅜.
GRAISSE—En tierçons, refined 5¼ à 5⅜; prime steam — à —.
JAMBON—10¼ à 10¾.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ½c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

PRODUITS DIVERS—Jobbing—Pork, bbls—Prime mess $10 12½ à 10 37½; ole $10 12½ à 10 37½; extra prime and rump $9 50 à $9.75.

Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 6 à 6½c; Boston shoulders 6¼ à 6½c; picnic hams 6¼ à 6½c; breakfast bacon 8¾ à 9½c; hams choice 10¼ à 11¼c.

Bœuf, bbls — Extra plate à $9.25; plate $8 75 à —; extra mess $6 75 à 7 00; mess $—; demi-barils—extra plate $5 00 à 5 25; extra mess $4 00; New York Fulton Market $5 75 à 6 00.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE—Prime 21¾; good 21½; fair 21¼; ordinary 19¾; common 17¾ la livre.

THE—Extra Formose, 50c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 37; gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE — Western Creamery—Extra — à 28; extra firsts 25 à 26c; firsts 16 à 17c; Western Dairy — Extra 14 à 16; extra firsts 12 à 13, first 10 à 11. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York cream — à 12¾; Western Cheddars full cream à 10½c; twins full cream, 10¾; flats full cream, 10¾; Young America's, full cream, 11¾.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 75c; City Fine 95c; City Crushed $1½; Rock Salt ¾c la livre; pochet Salt 1¼ à 5 selon la grosseur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 4c de plus par livre.

FRUIT.—Frais.—Fraises 10 à 17cts par pint box; pommes $3 75 à 6 00 par baril; oranges de la Floride $2 75 à $3 00 par boîte; Palerme et Messina Imperial 160s $3 25 à 3 50 par boîte, 200 à 300 s $3 50 à $2 75; Limons Messine $3 00 à 35 0 par boîtes, Palerme $3 00 à 3 50; Bananes $1 50 à 2 50 par régime; Plantains 75c à $1 par régime; Avanas $2 50 à $3 00 la douzaine; Raisins de Malaga nominaux.

FRUIT—Sec par livre—Pommes—¾c 4c, tranches 4¼c, fancy evaporated 7¼ à 7½c; Dates—Frail 5¼c, Persian 7¼c, Fard 9c, figues sèches 12 à 15c; currants, 5 à 7c; prunes 7c; citrons — à 20c; raisins secs de Londres—California $2 50 à — la boîte; bakes, Malaga $3 10 la boîte; muscatelle $2 25 la boîte.

NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane 13½ @ 25c, Texas 7½ @ 10c; pistaches—Tennessee red 5 @ 6½c, Virginia hand-picked —@9c, Amande Taragona 16 @ 17c, noix du Brésil 11 à — la livre; Filberts 12 à —; Noix de Naples 15c, marrons italiens 10c, Noix de coco $35 00 par 1000, 4c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $12 00 à — par ton.

Farine de graine de coton—ville et campagne—lobbing au dépôt à $19.00 par ton, pour l'exportation $— à — f. o. b. par long ton.

Oil cake—$— à — asked par long ton f. o b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 25c bid le gallon in prime cooperage et 26 asked.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—bagging, 1¾ livre 7¼ à 7½c le yard; 2 livres 7¾ à 8; 2¼ livres 10¼ à 10¾c; baling twine 9½ à 10c la livre.

COTTON BAGGING — Lane Mills—12½c par yard.

COTTON TIES—$1 25 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $1 75 à 2 00; de la Louisiane $4 50 à —.

PATATES DOUCES — Ordinaires $2 25 à —; yams $— à 3 00.

OIGNONS—De l'Ouest $5 50 à — le baril.

AIL—De la Louisiane 75 à $1 00 le string.

CHOUX—De la Louisiane $2 75 à 3 00 le crate.

CHOUCROUTE—De l'Ouest $5 00 à — le baril.

BETTERAVES—$1 50 le baril.

HARICOTS — Choice Navy à 2¼; Western red kidney — choice à —; New-York red kidney — à 7¾; western white kidney 5½c; pots verts 1¾ à —.

COW PEAS—$1 00 à 1 80 le baril.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ½ à 1c de plus par douzaine d'œufs.

Grosses volailles de l'Ouest $5 00 à 5 50 la douzaine; poulets $4 50 à 5 00; canards $3 00 à 3 50; oies $4 00 à 5 00; dindes $14 00 à 20 00.

Les grosses volailles de la Louisiane $5 50 à 5 50; poulets $2 00 à 2 50; canards $3 00 à 3 50; oies $4 5 à 5 00 dindes $10 00 à 11 00.

ŒUFS — Ceux de l'Ouest à 12 à; ceux de la Louisiane 12 à 12½c.

SUIF—4¼c la livre pour celui de la ville à 4c pour celui de campagne

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 22c la livre.

LAINE — Burry 10 à 15c la livre; Louisiane clear 18 à —; clear lake 21 à —.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au-dessus 4¼c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 2½c; kips, 15 à 25 livres, 4c; peaux de veau 25c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3¼ à —; dry flint 5, dry salted de la livre.

PELLETERIE—Otter $— à 5 50; castor 10 à 20c pièce; racoons 10 à 50c.

PEAUX—Chevreuil à 25c la livre; mouton 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 30c.

MOUSSE — Mêlée 2 à 2½c la livre; grise 1 à 1½; noire 2¾ à 3¼c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à — pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie kinds lugs 2 à 5; Leaf 5 à 11c.; Cutting and Burley sorts lugs 4 à 8. Leaf 10 à 20.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing, par livre—Fine plug 30c à $1 05; fine medium 52 à 65c; Bright quarters and common 11-inch ¼ à 5s, 28 à 35c. Bright navy, 25 à 45c; fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 30 à 65c; granulated smoking 25 à 70.

NAVAL STORES—Les prix en gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à —c de plus par baril. Pitch $1 50 à 1 75; goudron $4 le baril. Résine—D $F $1 25; G $1 30; H $1 70 I $1 60; K $1 95; M $2 50; N $2 75; W G $3 00; W W $3 50. Essence de térébenthine 40. Jobbing 2 à — par gallon.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $4 00 le bouquet. Anthracite $9 50 à 10 00 le ton; bateaux $5c; steamers $3 80 la tonne, en gros — à — le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 45c; Corona pour familles 45c; Montevallo 65c. le baril pour familles; Helena pour familles 65c.; steam coal sur chars $3 50 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon.........	2 25 @ 2 40
BRANDIES—Du pays, le gallon...	1 50 @ 3 50
Pêche—vieux, le gallon.....	2 25 @ 3 50
Pomme...........	1 25 @ 2 50
COGNAC—Importé—1882, le gallon...........	....@ 4 50
1878...........	....@ 5 00
1875...........	....@ 5 75
1872...........	....@ 6 00
1868...........	....@ 7 00
1860...........	....@ 8 00
1865...........	....@ 15 00
Jules Dupuy & Cie Cognac 1882...........	....@ 5 50
1870...........	....@ 7 00
1864...........	....@ 8 00
1845...........	....@ 9 00
Bouquet Dubouche & Co. Cognac 1876...........	....@ 4 50
1868...........	....@ 5 50
1858...........	....@ 9 00
WHISKEY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon...........	1 07 @ 1 10
Copper...........	1 10 @ 1 50
Bourbon...........	1 40 @ 3 50
Seigle...........	1 40 @ 3 50
Ecosse, importé.....	4 00 @ 4 25
Irlande, importé.....	4 00 @ 4 25
Duffy's malt whisky, par gallon...........	....@ 9 00
GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon...........	1 15 @ 1 50
Hollande, par gallon.....	2 75 @ 2 90
Sir Robt. Burnett's Old Tom	3 15 @ 3 25
Sir Robt. Burnett's Old Tom par caisse.......	....@
Holland Gin, par caisse.....	7 25 @ 7 50
VINS ROUGES—Californie Claret, par gallon...........	50 @ 1 00
Zinfandel No 1, e gallon.....	50 @ 1 00
Clarets importés — Ordinaire par barrique...........	55 00 @ 60 00
Clarets de famille, par barriq.	65 00 @ 70 00
Clarets fins, la barrique.....	90 00 @ 175 00
Médoc, la caisse.........	....@ 5 00
St-Julien, la caisse.......	....@ 6 00
Margaux, la caisse........	....@ 7 00
Pontet Canet, la caisse....	....@ 8 00
Lagosse, la caisse........	....@ 10 00
Léoville, la caisse........	....@ 14 00
Château Lafitte, la caisse....	....@ 16 00
Ordinaire, la caisse.......	3 00 @ 3 50
Château Dillon, par barrique..	120 00 @
Blanquefort, par barrique....	100 00 @
Château Dillon, par caisse..	....@ 7 50
VINS BLANCS—Californie la barrique...........	50 @ 75
Imperial de famille, la barrique	65 00 @ 80 00
Imperial fin, la barrique......	90 00 @ 175 00
Graves, la caisse.........	....@ 6 00
Sauternes, la caisse.......	....@ 6 50
Haut Sauternes, la caisse....	....@ 10 00
Latour Blanche, la caisse....	....@ 15 00
Château Yquem, la caisse.....	20 00 @ 30 00
Ordinaire, la caisse.......	3 25 @ 3 50
Muscat, la caisse.........	4 25 @ 6 50
Madère, Cette, le gallon.....	1 00 @ 1 10
Madère, genuine fine, le gal..	3 50 @ 5 00
Madère, la caisse.........	12 00 @ 25 00
Sherry, Cette, le gallon.....	1 00 @ 1 10
Sherry Genuine Xérès, le gallon...........	1 50 @ 5 00
Sherry, la caisse.........	20 00 @ 25 00
Très vieux porto, la caisse....	4 00 @ 25 00
CHAMPAGNE—Roederer Carte Blanche, qts, par dou...	....@ 29 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay...........	....@ 34 75
Extra Dry...........	....@ 28 50
Delbeck & Co.'s extra dry, qts.	....@ 26 00
Delbeck & Co.'s Delmonico, qts	....@ 26 00
D. B. Poi & Co.'s qts......	....@ 28 00
Perrier-Jouet—Crémant Royal quarts...........	....@ 28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts.	....@ 29 50
Moet & Chandon, white seal, qts...........	....@ 29 00

Pints $2 de plus par caisse

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$17 00	Plank No 1	$13 00
No 2	13 00	No 2	11 00
No 3	11 00	No 3	9 00
Scantling No 1	13 00	Flooring No 1	15 00
No 2	13 00	No 2	13 00
No 3	8 00	No 3	11 00
Ceiling No 1	13 00	Weath Bds No 1	14 00
No 2	11 00	No 2	11 00
No 3	8 00		
Boards, No 1	13 50	Boards No 2	10 00
No 2	11 00	No 4	7 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	21 00	Ceiling, No 1	17 00
No 2	15 00	No 2	13 00
No 3	11 00	No 3	11 00
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	11 00
No 2	11 50	No 2	14 00
Boards No 3	15 00	No 4	11 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	27 00	Boards, No 2	22 00
No 3	27 00	No 4	20 00
No 5	20 00	No 6	11 00
Dr'ed Bds No 1	22 @ 42	Dr'ed Bds No 2	22 50
No 3	21 00	No 4	19 @ 27
No 5	17 00	No 6	19 @ 27

WHARF TIMBER.

No 1..........	13 No 2.......... 11 cts
No 1..........	9½ cts
Mahogany timber...............	50 00 @ 60 00
Cedar timber...............	5 00 @ 7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché	
Oak lumber...............	25 00 @ 30 00
Shingles 16, 18 and 20 in., sawed and split....	2 50 @ 3 00
Laths, per 1000...............	1 50 @ 1 65
Alabama lime...............	50
Cement domestic...............	1 75 @ 2 00
Cement, imported...............	2 75 @ 3 00
Slate...............	5 75 @ 7 00
Brick—Lake and L. O. R. R...............	8 00 @ 9 00
Paving...............	9 00 @ 10 50
Ordinary...............	7 00 @ 8 50
Sand...............	30 @ 35
Shells, small...............	— @ 40
Shells, large...............	1 25 @ 1 50
Plaster calcined...............	1 70 @ 2 00

QUINCAILLERIE.

AXES—Hunt s...............	$7 00 @ 9 50
Double bit...............	— @ 15 00
AXLE GREASE—Fraser's kegs.	4½ @ 5½
Boxes, gross	10 00 @ 10 50
BELLOWS—Blacksmith, 36 to 42 in...............	6 00 @ 22 00
BRASS—Sheet par livre...............	— @ 2
COTTON SCRAPERS...............	2 40 @ 3 00
CHAINS—Trace...............	26 @ 7½
Ox...............	5 @ 7
COPPER—Roofing par livre...............	— @ 22
Braziers sheets, 12 livres et au-dessous...............	— @ 30
HOES—H. B. No 0 to 6...............	2 50 @ 5 50
A. B. No 00 to 3...............	3 25 @ 6 00
Lyndon's bright crown, 00000 to 5...............	4 00 @ 8 00
ROTARY HOES—Malins s...............	— @ 60 00
Avery...............	125 00 @
Scuffle diggers...............	— @ 75 00
HOLLOW WARE—Skillets...............	3 @ 4
Anvils...............	— @ 11
IRON—Flat, 1¼ to 6 inches by ½ to 1...............	1¼ @ 2¼
Round, 1 to 1⅞ inches...............	1¾ @ 2½
Tire, 1 to 6 inches...............	1¾ @ 2½
Bands—Light, 3 to 6x¼...............	2 65 @ 3 00
Heavy, 3½ to 6x½ inches...............	2 45 @ 3 00
Hoops—1 to 2 inch...............	3¼ @ 4
Sheet—No 10 to 14 G...............	— @ 3 00
Galvanized, No 26 G...............	6 00 @ 9 50
LEAD—Pig, par livre...............	4½ @
Bar...............	— @ 7¼
STEEL RAILS—12@40¢ ¢ livre...............	— @ 2 65
OAKUM—Navy...............	— @ 7¾
United States Navy...............	— @ 5
Best...............	— @ 10 00
PLOWS—Avery, cast, Nos 8 to 1...............	2 75 @ 3 75
Avery, steel...............	4 50 @ 29 00
Avery, double shovels, steel, on beams, set...............	— @ 2 25
Avery, double shovels, iron beams, set...............	— @ 2 25
Magnetic sweeps, all sizes, net...............	2 00 @ 2 50
Double plows, Allemen's, No 4 à 2, each...............	25 00 @ 29 00
PLOW STEEL—3 to 12x¼ to 3/8	4¼ @ 4½
ROPE—Sisal, ¾ in. and larger, basis...............	12½ @
Manila...............	15½ @
Cotton, 5-16 et ⅜...............	14 @ 14½
SPADES—Ames'...............	10 50 @ 12 00
Rowlands'...............	6 00 @ 7 00
SHOVELS—Ames'...............	9 50 @ 11 00
Rowlands'...............	6 00 @ 7 00
SWEEP IRON—7 to 12x¼ to 5/16	2¼ @ 4
TIN—Roofing, 1x20x28 inches	13 50 @ 14 50
I. C...............	10 50 @ 11 50
1x14x20...............	7 25 @ 8 00
I. C., 1x14x20...............	5 75 @ 6 50
Block, par livre...............	24 @ 26
VISES—Peter Wright's...............	— @ 16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized...............	4¼ @ 4½
ZINC—Sheet par livre...............	7 @ 7½
SHOT—Drop...............	1 15 @ 1 20
Buck, 25 liv. bags...............	1 40 @ 1 45
POWDER—25 liv. keg...............	—

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—	
Nourris aux grains...............	3 @ 3½
par liv. gross, grass...............	2 @ 2½
par tr common...............	2 @ 2½
MISSISSIPPI, ALABAMA, &c. Grass—CATTLE—1re qualité, par livre...............	— @ —
2me qualité, par tête...............	$10 00 @ 15 00
Vaches communes et vieilles....	7 00 @ 10 00
VEAUX—1re qualité, par tête....	7 00 @ 9 00
2me qualité, par tête...............	6 00 @ 8 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête.	8 00 @ 10 00
2me qualité, par tête...............	7 00 @ 9 00
PORCS—Good Western, par livre, gross...............	4 @ 4½
Fair Quachita par liv. gross	3 @ 3½
MOUTONS—Choice, par tête...............	$3 00 @ 3 50
Fair, par tête...............	1 00 @ 2 00
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête...............	30 00 @ 40 00
2me qualité, par tête...............	20 00 @ 30 00

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs...............	$ 90 @ 115
Bons chevaux de trait...............	125 @ 150
Chevaux de selle et de voiture.	250 @ 400
Mulets pour habitations ordinaires	175 @ 200
Mulets, qualité moyenne...............	140 @ 175
Mulets pour coton...............	100 @ 112
Mulets communs...............	40 @ 75
Bons mulets de ville...............	225 @ 250

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport :

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition parait assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents :

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive ;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible ;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornege Brothers & Co., à Braddock, Allegheny County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat :

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

FEUILLETON.

No 10. Commencé le 15 mars

Alain de Kerisel

—PAR—

LÉON DE TINSEAU.

XIII

(Suite.)

—Je suis très sérieux, répondit-il, et je vous répète que Mlle Madeleine souffre en ce moment. Y a-t-il quelque chose qui l'inquiète? Lui connaissez vous un motif de tristesse? Tenez, un médecin a le droit de poser certaines questions. Si j'ai bien compris, le comte de Kérisel était attendu ici il y a une quinzaine de jours. D'où provient ce retard? Votre petite fille en est-elle préoccupée? Vous comprendrez que j'ai vu et deviné bien des choses quand j'avais l'honneur de soigner Mme la comtesse de Kérisel, qui m'en a bien mal récompensé, d'ailleurs.

—Ma foi! j'avoue que je n'y pensais pas. Je crois que Madeleine a éprouvé une déception en ne voyant pas notre ami à son retour de Chine. Mais c'était une bouderie d'enfant gâté, dont il n'était plus question le lendemain. Ma petite fille est si raisonnable!

—Trop raisonnable, monsieur le baron: je connais ces natures-là. Mais enfin,—pardonnez-moi cette insistance,—il ne s'agit que d'un simple retard, n'est-ce pas? Il n'est survenu aucun incident qui puisse expliquer chez Mlle de Champdhivers....

—Un incident? Pas le moindre! Mon futur petit-gendre,—car vous êtes trop l'ami de la famille pour que je fasse des mystères avec vous,—a été appelé par son Ministre tout en débarquant. Il en profite sans doute pour s'occuper de sa situation, car je ne suppose pas qu'il veuille retourner en Chine, une fois marié. Nous l'attendons tous les jours et, certainement, ma petite fille est fort impatiente de le revoir; mais de là à en être malade!....

—Ma foi! monsieur le baron, vous me faites bien plaisir en me parlant ainsi. Cannes semble avoir été fait même par son nom, pour être la ville des cancans, et moi je suis fait, par mon métier, pour les entendre. Or, il ne manque pas ici de bonnes âmes pour dire que M. de Kérisel n'épousera pas Mlle de Champdhivers, bien qu'ils soient fiancés l'un à l'autre depuis deux ans.

—Eh bien! ceux qui parlent ainsi reconnaîtront qu'ils se trompent quand ils verront ma petite fille sortir de l'église en toilette de mariée. Et ils auront ce plaisir avant la fin de décembre. A propos, mon petit-fils m'écrit qu'il se met en route pour assister au mariage de sa sœur.

—C'est une grande joie pour vous, monsieur le baron, et même pour moi, qui aime de tout mon cœur votre petit-fils.... Allons! je m'en vais content, et je reviendrai demain voir Mlle Madeleine.

Le vieux docteur parti, le baron se mit à songer à ce qu'il venait d'entendre. Ce n'était pas qu'il attachât quelque importance aux commentaires du public. Il n'y avait qu'à en lever les épaules. Mais, après, tout, Alain était en France depuis quinze jours. Il aurait bien pu s'échapper, ne fût-ce que quarante-huit heures, et venir baiser la main de sa fiancée après une si longue absence. Etait-ce cette négligence qui compromettait en ce moment la santé de Madeleine? A cette pensée, M. de Champdhivers se sentait tout près de haïr le comte. Le soir, il regarda plus attentivement sa petite fille. Oui, le docteur Prost avait raison. Elle était changée, maigrie, abattue; au dîner, elle mangea à peine. Le baron se demanda sérieusement s'il ne partirait point pour Paris afin d'en ramener, même par la force, celui dont, la veille encore, il tremblait d'apprendre l'arrivée.

—Tu as de bonnes nouvelles de M. de Kerisel, mon enfant? demanda M. Champdhivers à sa petite-fille quand ils furent seuls.

—Il ne me parle pas de sa santé, grand-père, répondit évasivement Madeleine.

—Mais te parle-t-il de son arrivée? Depuis trois semaines, il a eu le temps d'en finir avec les affaires sérieuses. A ta place, je commencerais à être jalouse et je lui ferais une bonne querelle.

L'ombre d'une amère tristesse passa sur le visage de la jeune fille; mais elle s'efforça de sourire.

—Comment! dit-elle, c'est vous qui parlez ainsi?...... Il vous tarde donc bien d'être débarrassé de votre petite-fille?

—Madeleine, ma fille bien-aimée, il me tarde de ne plus te voir pâle, de retrouver tes joues roses, tes yeux brillants, ton sourire qui fait ma seule joie.. Oh! cet homme, s'il te rend malheureuse, je le déteste!

Elle mit sa main, brûlante de fièvre, sur la bouche du vieillard.

—Je ne serai jamais malheureuse tant que je serai avec vous, grand-père.

Elle entoura de ses bras le cou de son aïeul; puis, elle regagna sa chambre, laissant le pauvre homme en proie à un trouble qu'il n'avait pas connu depuis longtemps.

De longs et tristes jours se passèrent, amenant, de toute évidence, une aggravation dans l'état de Madeleine.

Chaque jour, le docteur Prost la visitait et, en se retirant, il lançait au baron un certain regard qui signifiait!

—Vous n'avez rien à me dire?

De son côté, celui ci n'osait plus prononcer, devant sa petite-fille, le nom de M. de Kerisel, tant il était aisé de voir que ce sujet de conversation était pénible pour Madeleine. Qu'était-il donc survenu entre eux? Une rupture? c'était impossible. Ils ne s'étaient pas vus depuis plusieurs mois et ils semblaient alors si bien faits l'un pour l'autre, si également impatients de s'appartenir pour toujours!

D'ailleurs, au point où en étaient les choses, Alain ne pouvait pas abandonner sa fiancée. Le mariage, il est vrai, n'était pas annoncé officiellement; mais, dans leur monde, on commençait à le pressentir et à l'attendre. Une rupture, au dernier moment, serait un scandale dont la pensée seule faisait monter le sang aux joues de l'ancien garde-du-corps, jadis friand de la lame et qui, dans le bon temps, avait plus d'une fois dégainé pour moins que cela.

Et personne à qui s'ouvrir, à qui demander un conseil! A bout de forces, le pauvre baron en était venu à faire part de ses angoisses au confesseur de Madeleine, un aumônier de couvent contre lequel, cependant, il nourrissait une haine corse. Il le soupçonnait, peut-être pas complètement à tort, de diriger sa pénitente dans un sentier qui aboutissait à la grille du cloître dont l'abbé était le gardien spirituel.

Le prêtre, interrogé, répondit de la façon la plus évasive.

Ou il se croyait lié par le secret du confessionnal, ou réellement, il avait ses vues sur Madeleine, et il ne voulait permettre à personne de lire dans son jeu.

Il y avait bien le docteur Prost. Mais le baron se souvenait de s'être moqué de ses insinuations. Après les avoir prises de haut, il en coûtait à l'amour-propre du vieux gentilhomme d'y revenir de lui même.

Le médecin, un beau jour, lui en épargna la peine.

—Monsieur le baron, dit-il, d'un air plus solennel encore que d'habitude, je vois que l'on ne veut rien me dire et je ne pense pas, d'un autre côté, que l'on ait jamais reproché au docteur Prost de s'imposer à la confiance des gens qu'il soigne; mais je me trouve en face d'une malade dont l'état s'aggrave à chaque heure et il est clair comme le jour que mes emplâtres et mon sulfate de quinine ne sont ici que de l'onguent de miton-mitaine.

—Oui, docteur, je le crois, soupira M. de Champdhivers.

—Je connais Mlle Madeleine, permettez moi de le dire, à peu près comme si elle était ma fille. C'est une nature qui peut supporter tout plutôt que l'incertitude. En ce moment l'incertitude la tue; il faut absolument que nous en sortions,—pardon! que vous en sortiez,—d'une façon ou d'une autre. Bref, monsieur le baron, en un mot comme en cent, n'êtes-vous point curieux de savoir ce que M. de Kerisel peut bien faire depuis si longtemps à Paris?

—Ah! ça, monsieur, vous n'allez pas me proposer, j'imagine, de faire filer mon futur petit-gendre par la police de la République?

—Ma foi! autant vaut vous le dire tout de suite: c'est moi qui l'ai fait filer par la mienne. Je compte à Paris des amis nombreux, car tous ceux que j'ai soignés à Cannes n'y sont pas morts, Dieu merci! Eh bien! monsieur le baron, le comte de Kerisel n'a pas mis les pieds au Ministère des Affaires Etrangères depuis son arrivée à Paris.

—Allons donc!

—C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. La raison qui retient le fiancé de votre petite-fille dans la capitale n'a rien de diplomatique. Elle est.... comment dirai-je?.... d'une nature plus intime.

—Que diable, Prost, laissez là vos satanées périphrases et parlez clairement!

—Le comte de Kerisel a une intrigue à Paris, monsieur le baron.

—La peste soit de vos contes à dormir debout: un homme qui est arrivé à quarante ans sans qu'on lui ait connu ce qui s'appelle une aventure!

—Eh! c'est justement pour cela qu'il en a une aujourd'hui. Je crois que, pour la plupart des hommes—et surtout pour les hommes supérieurs—il en est de l'amour comme de la petite vérole. Il faut y passer une fois en sa vie, et plus on y est pincé tard, plus c'est mauvais. Si j'avais eu un fils, j'aurais eu soin que, de bonne heure, il fût.... vacciné. Et si j'avais eu une fille, je ne l'aurais jamais donnée à un homme qui n'aurait pas eu "d'aventure" avant, de crainte des aventures après.

—Et dire que je suis trop vieux pour aller traiter ce misérable comme il le mérite!

—Ah! monsieur le baron, permettez moi de vous dire qu'en ce moment vous êtes beaucoup trop jeune. Après tout, M. de Kerisel peut n'avoir eu qu'un moment d'aberration qu'il sera habile d'ignorer, pourvu qu'il ne dure pas. Et, s'il faut être sans péchés pour lui jeter la pierre, je crois que nous ferons bien, vous et moi, de laisser les cailloux tranquilles.

—Mais comment faire pour être fixé? Cette histoire ne peut tarder à se répandre et si elle arrive jusqu'à Madeleine... Ah! docteur, je donnerais ce qui me reste à vivre pour être sorti de cette impasse.

—Attendez votre petit-fils, monsieur le baron. Il est en route, m'avez vous dit. C'est un homme sérieux et de bon conseil, malgré ses vingt-huit ans, et, de plus, il adore sa sœur. Il connaît M. de Kerisel, et il est diplomate dans l'âme. Croyez moi, il vous tirera de là et, peut-être, après tout, les choses s'arrangeront d'elles-mêmes.

—Au fait, vous avez raison. J'attendrai Henri. Il doit être à Marseille dans huit jours au plus tard.

XIV.

En effet, moins d'une semaine après, Henri de Champdhivers arrivait à la Villa aux Mouettes.

C'était un grand jeune homme, blond comme sa sœur, d'une apparence un peu frêle, mais souverainement élégante. Son visage n'avait rien de remarquable au point de vue de la régularité des traits. Ses yeux d'un bleu pâle, froids au premier abord, ses favoris blonds, reliés par une moustache qui ne cachait point une bouche charmante, lui donnaient l'apparence d'un jeune membre de l'aristocratie britannique. D'ailleurs cette ressemblance était encore augmentée par un séjour de deux ans qu'il venait de faire dans une ville importante des Indes anglaises.

Mais cet extérieur d'une correction un peu raide cachait une nature passionnée à l'excès. Aussi, bien différent de Kerisel, avait-il semé de nombreuses aventures dans chacun des pays où sa carrière l'avait fait vivre. Facilement irritable, bien que sceptique à l'excès, aventureux jusqu'à la folie quand il s'agissait de ses plaisirs, mais calculant serré quand il s'agissait de ses intérêts, porté à la méchanceté par un esprit très vif et des plus séduisants, mais diplomate par métier et par instinct, il était, en général, peu sympathique aux hommes, mais il savait prendre sur les femmes, ainsi qu'il arrive toujours aux natures égoïstes, une influence considérable.

Privé de bonne heure de ses parents, conservant contre son grand-père, malgré une affection sérieuse, une sorte de rancune inconsciente pour des remontrances trop souvent méritées, Henri de Champdhivers n'aimait réellement qu'un être au monde: sa sœur; mais il l'aimait à l'excès. Pour elle, cet égoïste eut tout sacrifié, ce sybarite amoureux de ses aises eût tout souffert. Elle seule avait sa confiance et possédait une certaine influence sur lui. Elle connaissait tous ses secrets, ceux, du moins, qui pouvaient être confiés à une jeune fille; elle le connaissait lui-même mieux que personne et savait de quoi il était capable en bien comme en mal. Aussi, comme femme, était elle fière de lui; mais, comme sœur, elle l'eût voulu autre, plus semblable à elle, "plus Champdhivers," ainsi qu'elle le disait quelquefois, rarement, car elle savait qu'avec lui on s'usait vite en remontrances.

—Kerisel n'est pas ici? fut la première question du jeune homme après qu'il eut embrassé son grand-père et sa sœur.

Les yeux du baron, suppliants et désolés, lui firent signe de se taire. Madeleine s'était détournée vers une cage d'oiseaux des Tropiques que son frère venait de poser sur un meuble. Leurs petits cris monotones, durant un instant, troublèrent seuls le silence gardé par ces trois êtres qui ne s'étaient pas vus depuis près de deux ans.

—Mais comme tu as mauvaise mine! s'écria tout à coup le jeune homme. Tu ne me parles jamais de ta santé. Pourquoi, grand-père, ne m'avez-vous pas écrit qu'elle était malade?

—Mon bon ami, ta sœur n'est souffrante que depuis quelques jours, et ton voyage a dérangé notre correspondance. D'ailleurs, j'espère que ce n'est rien; nous causerons de tout cela. Va t'installer chez toi; tu dois avoir faim, et l'heure du déjeuner approche.

Henri, sans mot dire, gagna sa chambre. Sa sœur l'y suivit, comme elle faisait toujours en pareil cas. Ordinairement son plaisir était de fouiller dans les bagages du voyageur et d'y découvrir les "curiosités" qu'il apportait en abondance à chacun de ses congés.

Cette fois, elle se laissa tomber sur un fauteuil, semblant ne faire attention à rien.

—Tu as demandé si M. de Kerisel est ici? ... avec un peu d'effort. Il n'y est pas venu depuis son retour. Il est à Paris.

—Comment! tu ne l'as pas vu?

—Non, et j'ai voulu te prévenir tout de suite d'éviter ce sujet de conversation. Devant grand-père, surtout, ne prononce jamais le nom de.... M. de Kerisel. A son âge, il faut lui épargner toute cause de trouble.

—Ma pauvre sœur! je comprends maintenant pourquoi tu es si changée .... Allons! décidément nous n'avons pas de chance dans la famille.

Henri, pour le moment, n'en dit pas davantage. Questionner sa sœur, c'était la faire souffrir et, d'ailleurs, il avait l'habitude d'éclairer les situations délicates avant de les aborder de front. Il ne doutait pas que le docteur Prost ne fût instruit de bien des choses. Aussi, dès que ce fut possible, prenant le premier prétexte venu pour s'échapper, il courut chez le vieux médecin.

Entre ces deux hommes, malgré les différences d'âge et d'origine, il s'était établi depuis longtemps une amitié d'autant plus étroite que ni l'un ni l'autre ne se liait facilement.

Maintes fois—et c'était l'origine de leur liaison—le docteur Prost avait servi de négociateur entre le petit-fils et l'aïeul poussé à bout par quelque frasque un peu bruyante. Plus d'une fois aussi des difficultés financières avaient été aplanies par le concours—plus ou moins direct—du vieux médecin. Mais ce qu'Henri, surtout, aimait en lui, c'est qu'il était le modèle des confidents. Lorsqu'il venait "s'enterrer," comme il disait, pour quelques semaines à Cannes, encore tout remué—autant qu'il pouvait l'être—de quelque séparation pathétique, le jeune homme avait besoin de revivre sa vie passée. Il lui fallait raconter à quelque auditeur, digne de les apprécier, ses campagnes amoureuses, ses victoires, les sourires qu'on lui avait donnés, les larmes qu'il avait fait répandre.

Le docteur Prost semblait créé pour être cet auditeur. Il avait habité Paris assez longtemps pour en saisir le bagou et les roueries. A Cannes, la clientèle aristocratique qu'il s'était acquise lui avait fourni de nombreux sujets d'étude.

—Je pensais bien que vous ne laisseriez pas passer la journée sans venir me voir, mon cher Henri, dit le docteur Prost. Je ne vous demande pas de vos nouvelles; je vois que vous allez bien. Causons tout de suite de votre famille. Comment avez-vous trouvé votre sœur?

—Je l'ai trouvée malade et elle m'a appris que Kérisel n'a pas paru ici. Elle m'a prié de ne point lui en demander davantage, et, d'ailleurs, je voulais vous voir avant tout. Que s'est-il donc passé?

—Voici tout ce que je puis vous dire, et je vous attendais avec impatience pour vous en parler. A la fin d'octobre votre futur beau-frère arrive sur le Bassac. En passant à Naples il écrit: "Je vais à Cannes." Il devait donc, régulièrement, apparaître vingt quatre heures après sa lettre. Pas du tout. Au lieu de sa personne, on voit arriver un télégramme disant: "Obligé aller d'abord Paris." Cela n'avait rien de bien extraordinaire, et je n'y fais pas attention. Mais les semaines se passent; votre grand-père, qui n'est pas plus pressé de voir le mariage de votre sœur qu'un condamné à mort de contempler la guillotine, se garde bien de ne rien dire; mademoiselle Madeleine, naturellement, se tait; mais je m'aperçois un jour que sa santé déménage, et, dame! on ne recommence pas deux fois le miracle fait il y a huit ans.

—Alors vous êtes inquiet?

—Absolument; mais laissez-moi continuer. Je parle de mes craintes au baron qui perd la tête. Je lui demande si la façon d'agir du fiancé ne l'étonne pas; il monte sur ses grands chevaux, me répond que la parole d'un gentilhomme est sacrée, et patati et patata. Moi, qui sais que toutes les paroles du monde ne peuvent guérir une poitrinaire, j'écris à Paris où j'ai ma police, et je demande si M. de Kérisel en a encore pour longtemps au Ministère.—"Le Ministère! me répond ma correspondante, il a des jupons, ce ministère-là."—J'attends les renseignements plus complets qui me sont promis, et voilà où nous en sommes.... Qu'en dites-vous?

(A continuer.)